



## Question sur le calcul de la soulte

-----  
Par yob

Bonjour.

Je vous explique ma situation...

Je suis co-proprétaire d'une maison avec mon ex-concubine. Lors de l'achat de la maison en 2008, nous avons versé un apport personnel de 10.000? chacun. En 2011, j'ai fait un remboursement anticipé de 10.000? avec mon argent personnel. Nous sommes maintenant séparés et elle va rester dans la maison et me racheter ma part. Le notaire calcule la soulte sans tenir compte des 20.000? que j'ai versé. Je trouve ça très surprenant. Est-ce normal ?

J'ai fait des recherches sur internet mais je n'arrive pas à trouver la réponse. Je vous remercie d'avance pour vos éclaircissements.

YB